

Introduction à la Doctrine du Numérique en Santé

De quoi parle-t-on lorsque que l'on parle de la « **Doctrine du numérique en santé** » ?

Publiée dans le cadre de la feuille de route du numérique en santé, la doctrine a pour objectif de décrire le **cadre technique et le cadre d'urbanisation** dans lesquels devront s'inscrire les services numériques d'échange et de partage de données de santé, en cible (à horizon trois ans) et en trajectoire.

La doctrine est **mise à jour annuellement**.

Quelles sont les ressources mises à disposition par l'ANS pour vous aider à monter en compétences sur le sujet ?

- Consulter la version à jour de la [doctrine du numérique en santé](#)
- Webinaire Doctrine V2021 - [épisode 1 outils et services socles](#)
- Webinaire Doctrine V2021 - [épisode 2 Référentiels](#)
- Webinaire Doctrine V2021 - [épisode 3 Process, labélisation, impacts Ségur](#)
- Webinaire Doctrine V2021 - [épisode 4 Médico-social](#)



Les bonnes pratiques

- Prendre connaissance de la [synthèse](#)
- Se créer un compte sur [Convergence](#)
- Participer à la [phase de concertation](#) lors de la publication de la nouvelle version
- Consulter les rubriques impacts en fin de chapitre

Les points de vigilance

- Evaluer régulièrement votre conformité à la doctrine du numérique en santé en utilisant l'outil [Convergence](#)